



Dans le cadre de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bezons, France Nature Environnement souhaite manifester son désaccord avec le projet de déclassement de l'Espace Boisé Classé de l'Île Fleurie en raison

- **des travaux pour Eole**

Les aménagements prévus, pour l'essentiel au niveau du Pont des Anglais, consistent à faciliter l'accès des engins d'entretien et l'évacuation des déchets verts à partir d'un chemin existant et à abattre des arbres, avec promesse de replantation par la SNCF à la fin des travaux.

De faible ampleur et réversibles, ces aménagements ne justifient le déclassement définitif de l'Espace Boisé Classé.

- **des aménagements prévus par le Conseil départemental du Val d'Oise**

Ils visent à requalifier et valoriser l'Île Fleurie par la restauration des milieux naturels (flore et faune indigènes diversifiées) après débroussaillage, coupe et arrachage des espèces invasives.

Cette renaturation de l'Île ne peut que recevoir notre approbation, même si la lecture des documents n'apporte pas de précision sur le volet arboré du projet (nombre et espèces d'arbres replantés).

Elle ne justifie pas, elle non plus, le déclassement définitif de l'Espace Boisé Classé.

Par ailleurs, on constate que les travaux d'abattage et de fauchage ont commencé bien **avant l'ouverture de la présente enquête publique** et donc la publication de l'avis du Commissaire enquêteur.

Enfin, **un groupe de travail** devait être constitué pour réfléchir aux moyens de valorisation de l'Île Fleurie et à son utilisation future. A notre connaissance, il n'a pas vu le jour.

En conclusion, nous demandons le reclassement en Espace Boisé Classé de l'Île Fleurie, une fois les aménagements réalisés.